NOA'H 5771

n°42

CHAVOUA TOV

Feuillet hebdomadaire
www.torah-box.com

Feuillet dédié à la bonne délivrance de Mme Cécile SELLEM

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

D.ieu demande à Noé, le seul homme juste dans une génération dévastée par la corruption et la violence, de construire une grande Arche (en hébreu « Téva ») de bois enduite de l'intérieur et de l'extérieur de goudron. D.ieu annonce qu'un énorme déluge va effacer toute vie de la surface de la terre à l'exception de Noé, de sa famille, et deux spécimens (un mâle et une femelle) de chaque espèce animale qui seront sauvés par l'arche. La pluie tombe durant 40 jours et 40 nuits et l'eau recouvre la surface de la terre durant 150 jours avant de se calmer et de redescendre. L'Arche se pose sur le mont Ararat et de sa fenêtre, Noé envoie un corbeau puis une colombe pour « voir si les eaux sont descendues de la surface de la Terre ». Lorsque la terre est sèche, exactement une année solaire (365 jours) après le début des pluies, D.ieu ordonne à Noé de sortir de l'Arche et de peupler à nouveau la Terre.

Noé construit alors un autel et y offre des sacrifices à D.ieu. D.ieu promet de ne plus jamais détruire l'humanité du fait de ses actes et fait apparaître un arc en ciel comme signe de l'alliance ainsi contractée avec l'homme. Noé plante une vigne et s'enivre de son produit. Deux de ses fils, Chem et Yaphet, gardent un comportement respectueux et recouvrent la nudité de leur père alors que 'Ham, le troisième, le déshonore. Chem et Yaphet sont bénis pour leur comportement au contraire de 'Ham.

Les descendants de Noé forment un peuple uni avec un même langage et une même culture pendant 10 générations. Ils défient alors le Créateur en entamant la construction d'une immense tour qui symbolise leur invincibilité. D.ieu introduit alors la confusion dans leur langage de sorte que « l'un ne comprenait pas la langue de l'autre » ce qui provoqua l'abandon de leur projet et leur dispersion sur la surface de la terre pour former 70 nations. La paracha de Noé se conclut par la chronologie des dix générations qui séparent Noé d'Abram (qui sera plus tard appelé Abraham) ainsi que le voyage de ce dernier de sa ville natale Our Kasdim vers 'Harane dans son chemin vers la terre de Canaan.

UN TRÉSOR DE LA PARACHA

L'argent n'a-t-il vraiment pas d'odeur ?

Berechit (6,13) : « Le terme de toutes les créatures est présent devant Moi, parce que la terre, à cause d'elles, est remplie de violence ; et je vais les détruire avec la terre. »

Le verdict de cette génération n'a été scellé qu'à cause du vol – en effet le mot que nous traduisons par « violence » («hamas»), désigne aussi le vol. (Rachi)

Le voleur est caractérisé par un manque de croyance en Hachem ! En effet, il n'a pas conscience que c'est Hachem qui pourvoit aux besoins de toutes ses créatures. L'ordre des lettres de l'alphabet peut être une allusion à cela : א, ב, ג, ד. Lorsqu'il y a Emouna (א) – croyance en Hachem, il y a alors la Bérakha (ב) – la bénédiction ; mais lorsqu'il y a Guezel (ג) – le vol, le résultat est Dalout (ד) – la pauvreté, car seul l'argent acquis honnêtement peut engendrer la bénédiction.

Le Rav 'Haïm Mi-Volodjin disait que de l'argent « Cachère », exempt de tout soupçon de vol ou roublardise, est protégé de tout dommage, et les voleurs n'ont alors aucune prise sur lui !

Cet enseignement prend tout son sens dans l'histoire suivante : le Rav 'Haïm Mi-Brisk recevait un jour ses élèves à sa table de Chabbath. Les couverts et les assiettes étaient précieux ; soudain, un des convives tira malencontreusement la nappe : nappe, verres et assiettes se retrouvèrent par terre. Tout le monde eut peur et fut choqué, sans comprendre ce qui s'était réellement passé ! Le Rav 'Haïm leur dit : « Ne vous effrayez pas ! Soulevez la nappe, et vous pourrez constater que rien n'est cassé ! Tout a été acquis avec de l'argent « propre », c'est pourquoi ces ustensiles bénéficient d'une Bérakha particulière ! »

Quiconque veut s'affranchir d'un risque, même infime, de vol, doit être très vigilant là-dessus...

De même, on raconte à propos de Rav Israël Salanter, qu'un Cho'het – abatteur rituel – était venu lui demander conseil, car il craignait de commettre une quelconque faute, dans l'exercice de son métier : en effet, la responsabilité liée à la vérification de toutes les parties de la bête abattue est très grande ! Le Rav lui demanda ce qu'il pouvait envisager comme autre activité ; il répondit qu'il pouvait ouvrir une épicerie... Ce à quoi le Rav répondit : « Sache que c'est un métier très délicat, car on est sans arrêt confronté à l'épreuve du vol : on se doit de peser les aliments avec beaucoup de minutie, et d'être très attentif à la monnaie que l'on rend... »

PARACHA : NOA'H

PARIS - ILE DE FRANCE
Entrée : 18h59 • Sortie : 20h02

Villes dans le monde

Lyon	18h51 • 19h52	Nice	18h43 • 19h42	Los Angeles	18h11 • 19h05
Marseille	18h51 • 19h49	Jerusalem	16h37 • 17h52	New-York	18h10 • 19h07
Strasbourg	18h38 • 19h40	Tel-Aviv	16h56 • 17h53	Londres	18h06 • 19h12
Toulouse	19h07 • 20h05	Bruxelles	18h49 • 19h54	Casablanca	17h49 • 18h43

Prière de respecter la sainteté de ce feuillet : ne pas le jeter ni le transporter Chabbath

0-800-525-523
Koupat Ha'ir, la ligne directe pour la Tsédaka en Israël

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

La force de la prière, d'un simple juif...

Berechit (6,16) : «Tu feras une fenêtre à l'Arche»

Dans le langage de la Michnah, le mot teva («Arche») signifie également «parole». C'est le sens de la phrase : «Tu feras une fenêtre à la teva», fais de la lumière pour chaque parole de la Torah, que chaque mot de Torah et de prière qui sort de ta bouche éclaire. On raconte sur le saint «Ari zal» qu'un jour, on lui montra du Ciel qu'il y avait une personne dans telle ville qui avait mieux prié que lui pendant les jours de fête de Tichri. Il alla trouver cet homme et lui demanda : «Es-tu un ben Torah ? Non, répondit-il. Et sais-tu prier ? Non, répondit-il.» Le Ari lui demanda : «Qu'as-tu fait pendant les fêtes ?» L'homme répondit : «Rabbi ! Je ne connais même pas tout l'alphabet, mais seulement jusqu'à la lettre youd. Quand je suis arrivé à la synagogue et que j'ai vu tout le monde prier avec concentration, mon coeur s'est brisé en moi, et j'ai récité quelques lettres de l'alphabet : «Aleph, beth, guimel, daleth, hé, vav, zaïn, 'het, tet, youd. Maître du monde, fais de cela des mots, unis-les comme Tu voudras, et qu'ils Te soient agréables.» J'ai dit cela d'un coeur brisé et de toutes mes forces, et j'ai recommencé.» Les paroles de ce simple juif avait fait plus dans le Ciel que toutes les prières du saint Ari.

"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"

Rabbi Tsvi ACHKENAZI : «'Hakham Tsvi»

AU "HASARD"...

Igueret haGra : La lettre du Gaon de Vilna (4ème partie)

Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur ce pêché (le Lachon Hara - médisance), le plus grave d'entre tous. «Tous les efforts de l'homme sont pour sa bouche» (L'ecclésiaste 6:7).

Nos Sages ont dit que toutes les mitsvot (bonnes actions) d'un homme et tous les enseignements qu'il dispense ne suffisent pas à contrebalancer ce qui sort de sa bouche. «A quoi doit aspirer un homme dans ce monde ? Il devrait être silencieux» (Traité 'Houlin 89a).

Il faut sceller ses lèvres comme deux meules. Des mots futiles sont des armes puissantes qui peuvent frapper d'un bout de la terre à l'autre. Maintenant c'est vrai quand il s'agit d'un simple discours excessif. Quand il s'agit de véritable discours interdit - par exemple le lachon hara, la moquerie, le serment, le voeu, l'agression et le blasphème - particulièrement à la synagogue le Chabbath ou le Yom Tov - pour chaque expression de ce type il est impossible d'imaginer la douleur et la souffrance que recevra son auteur (Zohar) ! Aucun mot n'est perdu, tout est enregistré.

LA VIE D'UN GRAND

Rabbi Tsvi ACHKENAZI : «'Hakham Tsvi»

Le gaon Rabbi Tsvi Achkénazi, plus connu sous son célèbre surnom «'Hakham Tsvi», est né en 5420 (1660) du gaon Rabbi Yaacov, qui était un grand talmid 'hakham et descendait d'une famille prestigieuse.

Au début, Rabbi Yaacov vivait dans une ville de sages et d'érudits, Vilna, qui a mérité d'être appelée par ses habitants la « Jérusalem de Lituanie » jusqu'à ce que les cosaques envahissent les rues de Vilna en 5415 (1655) et détruisent totalement la communauté juive. Alors Rabbi Yaacov s'enfuit, au point qu'on crut qu'il était mort et qu'on faillit permettre à sa femme de se remarier. Quand les rabbanim de la ville apprirent que Rabbi Yaacov était encore vivant, ils l'envoyèrent immédiatement auprès de son épouse (qui était la fille du gaon Rabbi Ephraïm HaCohen, auteur de « Cha'ar Ephraïm »). Leur fils aîné, Tsvi, naquit dans la sainteté et la pureté. Dès sa plus tendre enfance, ses parents le consacrèrent à l'étude de la Torah, chez des enseignants compétents et craignant le Ciel. Le jeune Tsvi étudia également la Torah avec son grand-père le « Cha'ar Ephraïm ».
Quand le jeune Tsvi arriva à l'âge de la bar mitsva, il se fit connaître comme un talmid 'hakham d'envergure, extraordinairement intelligent, et très érudit dans le Talmud et les décisionnaires. Il émerveillait ses maîtres par l'ampleur de sa réflexion et la profondeur de sa compréhension. Au point que ses parents décidèrent de l'envoyer étudier dans un lieu de Torah, comme l'ont dit nos Sages : « Exile-toi dans un lieu de Torah ». On l'envoya dans les Balkans pour étudier avec les rabbanim séfarades et apprendre leur méthode. Rabbi Tsvi Achkénazi se retrouva à Salonique, et ses jambes le menèrent directement chez le gaon Rabbi Eliahou Koubo, qui avait une grande Yéchiva où il enseignait. Là, il se mêla à d'autres talmidei 'hakhamim et grands de la Torah et absorba une quantité de Torah et de crainte du Ciel, au point de devenir célèbre comme l'un des plus prestigieux du Beth Hamidrach de Salonique.

Pendant deux ans, Rabbi Tsvi resta parmi les séfarades, assimilant leurs coutumes et leur façon de vivre. Il devint expert dans leurs coutumes et leurs langues, et de là, vient son surnom de « 'Hakham Tsvi », qui était dans la bouche des rabbanim séfarades, partout où il allait. Après être resté chez les séfarades suffisamment pour étudier la Guémara et les décisionnaires, il reprit son bâton de pèlerin et partit dans la petite ville d'Oubin où vivaient ses parents avec son grand-père Rabbi Ephraïm HaCohen, qui entre temps y avait été nommé Rav. Après un accueil ému aux portes de la ville, beaucoup des notables de la ville se mirent à lui proposer leurs filles, pour mériter un gendre talmid 'hakham extraordinaire.

Ainsi, au bout de quelques jours, le 'Hakham Tsvi épousa la fille de l'un des notables de la ville, qui lui assurait toute sa subsistance, pour qu'il puisse continuer à étudier la Torah, selon ses aspirations pures. Mais ces jours paisibles ne durèrent pas. Quelques années après son mariage, en 5446 (1686), les soldats de l'empereur allemand envahirent la ville, et un boulet de canon tomba sur sa maison, tuant sur place sa jeune femme et sa petite fille. Il eut de nombreuses épreuves pendant sa vie. Comme l'ont dit les Sages : « Les Tsadikim voudraient s'installer en paix, le Saint béni soit-Il dit : ce qui leur est préparé pour le monde à venir ne leur suffit pas, ils voudraient encore être en paix dans ce monde-ci ? » Après la mort de son grand-père en 5466 (1706), le 'Hakham Tsvi fut nommé Rav de la communauté à sa place. Mais une déception l'attendait. Certains ba'alei batim n'étaient pas d'accord avec cette nomination, ils auraient préféré Rabbi Moché de Rottenbourg, qui était l'un des talmidei 'hakhamim de la communauté d'Altona. De son côté, le 'Hakham Tsvi, quand il apprit que sa nomination provoquait des dissensions, renonça à ce poste élevé pour rentrer au Beth Hamidrach afin de s'adonner à l'enseignement.
A ce même moment, un poste de Rav dans la communauté ashkénaze d'Amsterdam se libéra, et les notables de la communauté, qui avaient beaucoup entendu parler de sa grandeur en Torah et de ses décisions halakhiques qui étaient acceptées dans le monde de la Torah sans aucune contestation, l'invitèrent à devenir leur Rav. Ils prenaient sur eux de lui assurer une subsistance confortable et de lui donner tout ce qu'il voudrait, afin qu'il puisse propager la Torah. Le 'Hakham Tsvi fut très honoré à Amsterdam, et il était également admiré de la communauté séfarade de la ville, qui était dirigée par le gaon Rabbi Moché Heguiz. A la même époque, il publia un volume de ses écrits et de ses Responsa sous le titre « Chéélot OuTchouvot Vé'Hidouchim OuBiourim».

On finit par donner au livre le nom de son auteur, « Chéélot OuTchouvot 'Hakham Tsvi ».

La plus grande réussite de sa rabbanout à Amsterdam fut d'être nommé à la tête de la lutte contre l'adepte de Chabtaï Tsvi, Né'hémia 'Hiyoun, qui était arrivé à Amsterdam pour y propager ses livres et ses écrits remplis de poison et d'impiété.

Le 'Hakham Tsvi partit en lutte contre lui avec un zèle pur qui pouvait aller jusqu'à donner sa vie, sans prendre aucune considération de son statut ni de son honneur, et avec le gaon Rabbi Moché Heguiz qui était le Rav de la communauté séfarade, ils excommunièrent Né'hémia 'Hiyoun. Cela provoqua une révolte chez certains des riches de la ville qui l'avaient suivi. Ils commencèrent à le poursuivre de toutes leurs forces, y compris en le dénonçant aux autorités, et en l'assignant devant les tribunaux. Alors, le 'Hakham Tsvi décida de renoncer à son poste et quitta Amsterdam sans rien, vers un avenir incertain.
Après beaucoup d'errances en Angleterre, en Allemagne et en Pologne, il s'installa à Lwow, où il fut nommé Rav de la communauté et de la région. Mais il n'y resta pas longtemps, car il mourut à 58 ans, le jour de Roch 'Hodech Iyar 5478 (1718), en laissant derrière lui une bénédiction sous la forme de son fils, Rabbi Yaacov Emden, qui lui aussi, comme son père, enrichit le monde de sa Torah, de ses Responsa et de ses décrets halakhiques.

Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !

UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Prendre une douche froide le Chabbath

Enseignement du rav Aharon BIELER : Le Choul'hane 'Aroukh (1) rapporte qu'il est interdit de se laver tout le corps le Chabbate à l'eau chaude, même si celle-ci a été chauffée avant Chabbate.

Le Michna Béroura (2) explique que nos sages (3) ont craint que l'on en vienne à chauffer de l'eau le Chabbate pour se laver et ont donc interdit de se laver, même avec de l'eau préalablement chauffée avant Chabbate. Il existe toutefois une différence : si l'eau a été chauffée avant Chabbate, on pourra l'utiliser pour se laver la tête, les mains et les pieds ou un autre membre du corps. On ne pourra toutefois pas se laver le corps entièrement ou même la majorité du corps. Par contre si l'eau a été chauffée le Chabbate d'une manière autorisée (avec une minuterie par exemple) il sera interdit de l'utiliser pour se laver (4).

Concernant le lavage à l'eau froide, le Choul'hane Aroukh (5) a tranché qu'il n'y avait pas de problème à se laver tout le corps à l'eau froide de la même manière qu'il est permit de se baigner dans un fleuve. Le Michna Béroura (6) objecte que l'habitude est de ne pas se laver dans un fleuve le Chabbate, de peur que l'on en vienne a essorer les cheveux (7). Certains Richonim (8) rapportent aussi la crainte que l'on transporte après de l'eau 4 amote (2 mètres) dans le domaine public.

Pour les mêmes raisons, certains interdisent donc de se doucher même à l'eau froide le Chabbate (9). De même, le 'Hazone Ich (10) interdisait de prendre une douche à l'eau froide le Chabbate. C'est pourquoi les Achkénazim, se basant sur leurs Décisionnaires ne pourront pas prendre une douche même à l'eau froide le Chabbate.

Toutefois certain décisionnaires Achkénazim pensent qu'il y a lieu, dans certains cas de faire une différence entre se baigner dans un fleuve, et se doucher. Ainsi, Rav Moché Feinstein (11) autorise une personne qui souffrirai de la chaleur de se doucher a l'eau froide (12). Il faudra dans tous les cas veiller à ne pas essorer les cheveux ou la barbe (13). Les Décisionnaires Séfaradim (14), se basant sur le Choul'hane 'Aroukh permettent de prendre une douche à l'eau froide le Chabbate, à condition de bien prendre garde à ne pas transgresser l'interdit d'essorer (Sé'hita).

1) Orakh Haim chap. 326 par.1
2) Alinéa 1
3) Guémara Chabbate 39b et 40a
4) Orhote chabbate tome 3 chap. 21 par. 3 et Piské Tchouvote chap.326 par. 1, voir aussi Chémirate Chabbate chap.14 par.3 qui permet
5) Par. 1
6) Alinéa 21, voir aussi le Kitsour Choul'hane 'Aroukh chap. 86 par. 4
7) Voir le Maguen Avraham par. 8 qui rapporte d'autres raisons
8) Téroumate Hadéchén chap. 255 et Maharil chap. 139
9) Or'hote Chabbate tome 2 chap. 21 par. 10
10) rapporté par Choiné Hala'hote de Rav 'Haïm Kanievsky chap.326 par. 6
11) Igrote Moché Ora'h Haïm tome 4 chap.74 et 75
12) Biour Halakha par. 1
13) Piské Téchouvote tome 3 chap.326 par. 4
14) Yalkoute Yosséf volume trois de Chabbate chap. 326 par. 3

QUIZZ PARACHA

1. Quelle faute en particulier a scellé le verdict du déluge ?
2. Pourquoi D. a reporté le déluge de 7 jours ?
3. Quel groupe d'êtres vivants n'a pas subi la punition du déluge ?

1. Le vol avec violence.
2. Pour les sept jours de deuil de Métouchéla'h.
3. Les poissons.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
Hessed vé David, Rav Moshé Pell, Daniel Dadoun, Hevrat Pinto, UniversTorah, Igal Elmkies

Nos partenaires

Juif.org

LEAVA.fr la flamme

UniversTorah.com
Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan
INFOS | VIDEOS | DOSSIERS

Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.429.93.06 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Directeur de la publication : Binyamin BENHAMOU